



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Présents : Mmes Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE, Mylène COMBEAUD, Yasmine DAVID, Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD, Laurent VACHON

Excusé(e) s :

Secrétaire : Laurent VACHON & Philippe ROSE

OUVERTURE DE SEANCE :

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Jean COLOMBEAU décédé brutalement le dimanche 16 mai 2021.

Compte rendu du 15 avril 2021 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1. AMENAGEMENT DU PLAN D'EAU

Pas de délibération prise, l'entreprise doit nous fournir un devis complet.

2. ACHAT MATERIEL

Ajournée en attente de recherches complémentaires.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Dates des prochaines réunions :

- samedi 22 mai 2021 à 10 h 00 Commission fleurissement
- lundi 31 mai 2021 à 17 h 30 Commission communication
- mardi 15 juin 2021 à 20 h 30 Conseil Municipal à la salle polyvalente

➤ Point sur les devis : VAUZELLE ELAGAGE pour un passage sur les routes communales et SARL MAGNON pour le curage des boues à la station du bourg.

➤ Remerciements subventions : Lettre de remerciement reçu des Restaurants du Cœur, la FNATH, l'Ecomusée, l'Association des Maires des Alpes-Maritimes.

➤ Eoliens : Parc éolien « Croix de la Mérotte » arrêté de la Préfecture concernant la prolongation de deux ans du délai de validité de l'autorisation délivrée à la Sté MILLAC Energie pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien. Par éolien « Le Renard » arrêté de la Préfecture concernant la prolongation du délai de la phase de décision d'une demande d'autorisation environnementale.

➤ Bureau de tabac : Courrier du bureau des Douanes après ré-interrogation de la Chambre Syndicale des Buralistes de la Vienne négatif pour l'implantation d'un débit de tabac à Adriers.

- Epicerie : Rendez-vous chez le notaire pour la signature du bail début juin.
- CCVG : Lecture d'un mail du responsable du pôle infrastructure concernant la répartition du budget pour le programme voirie communautaire 2021. Lecture d'un mail concernant un problème d'approvisionnement et une augmentation des tarifs sur les matières premières.
- Mise en place de la M57 et expérimentation CFU : La collectivité met en place à compter du 1^{er} janvier 2022 la M57 avec la nouvelle expérimentation CFU (Compte Financier Unique).

● **M57** : La mise en place doit être effective en 2023.

La M57 est une instruction budgétaire et comptable mise à jour par la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) et la DGFIP (Direction Générale de la Finance Publique) en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Les nouveautés comptables introduites dans le référentiel M57 :

- Le traitement comptable des immobilisations et leur amortissement
- Les provisions et dépréciations
- La suppression du résultat exceptionnel
- Les évolutions des principes comptables applicables
- Les nouveautés comptables

● **CFU (Compte Financier Unique)** :

Le CFU se substituera au Compte de Gestion (établi par la Trésorerie) et au Compte Administratif (établi par la commune), par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU sera un document commun à l'ordonnateur et au comptable.

La période d'expérimentation d'un CFU pour toutes les collectivités qui le souhaite débutera à partir des comptes de l'exercice 2022 pour une durée maximale de 3 exercices budgétaires.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

- Collectif « Citoyens du 86+ » : Lecture d'un courrier du collectif adressé à Mme la Préfète de la Vienne demandant le retrait de l'arrêté concernant la prolongation du port du masque en extérieur sur l'ensemble du territoire du Département de La Vienne.
- Cimetière : demande d'un administré pour un caveau.
- La Poste : modification des horaires de la levée de la boîte avancée d'une heure. Echanges de mail avec la Directrice de Secteur Mme LASSERRE
- Point sur les commissions :
 - Ecole : très peu de déchets végétaux, beaucoup de composte
 - Bâtiments : devis pour la réfection de l'enduit et les menuiseries à la Chapelle d'Entrefins - report des travaux de réfection de la toiture de la boulangerie en 2022.
 - Banque alimentaire : collecte les 11 et 12 juin 2021
- Situation financière au 18 mai 2021 :

Entrées :	147 952,46 €
Recettes :	194 030,85 €
Dépenses :	202 820,33 €
SOLDE :	139 162,98 €

La séance est levée à 22 h 50.



Le Maire,
Thierry ROLLE MILAGUET